

most effective contribution to international affairs in future will derive from... fields were Canadians excel... communications... light-aircraft. " Yet we find no conflict of interest in the realization that in the Third World "Tensions exist there because of... wide dissemination of armaments from Western and Communist sources."

Resolutions

In the light of the foregoing we should like to make the following recommendations to the government of Canada with respect to foreign policy in the seventies:

- (1) Make *peace-keeping, not economic growth*, Canada's foremost concern. Let us ask ourselves, if not Canada, what other country is going to lead in this field where we already excel.
- (2) Insure that any new Canadian constitution recognizes the need for world government. Let us borrow from and extend article 9 of the 1945 Japanese constitution; we "for ever renounce war as a sovereign right of the nation and the threat or use of force as a means of settling international disputes, recognizing instead the force of world law whenever and wherever it exists."
- (3) Press for review of the United Nations charter. This might include *weighted voting in the Security Council in place of the veto* which, incidently, would give Canada a permanent seat.
- (4) Insist that more use be made of the existing charter, specifically the little used articles of Chapter VII, namely: articles 39, 41, 42, 43, 45, 46 and 47. Peace-keeping forces in certain instances should be empowered to act *before* the Security Council meets.
- (5) Work toward a world-wide *embargo on heavy arms shipments*. These would include specifically: war ships, war planes (including aircraft which can readily be used for war), missiles and tanks.
- (6) Balance our foreign aid contributions so that as much is given multilaterally through the United Nations as is given bilaterally, in accord with articles 55 and 56 of the U.N. Charter.

Norman Z. Alcock, for
The Canadian Peace Research Institute
Oakville, Ontario.

Nous sommes trop chauvins dans un monde plein de problèmes entremêlés et ceci nous mène à des contradictions. D'un côté nous pouvons dire: «Les revenus nationaux continueront d'augmenter dans une proportion constante et rapide dans les pays développés». De l'autre côté nous pouvons observer avec confiance que «La frustration des pays en développement augmentera dans les dix ans à venir au fure et à mesure qu'ils ressentiront plus intensément les 122 limitations de leurs progrès technologiques et matériaux en comparaison avec ceux des pays industrialisés.» Nous pouvons affirmer que «le gouvernement est fermement convaincu que la contribution la plus efficace du Canada aux affaires internationales proviendra à l'avenir... de domaines où excellent les Canadiens... les communications... les avions légers...». Cependant nous ne voyons aucun conflit d'intérêts à dire que dans le Troisième Monde «les tensions y existent à cause d'une large dissémination d'armements provenant des pays de l'Ouest et des pays communistes.»

Résolutions.

En vue de ce qui précède nous voudrions faire les propositions suivantes au gouvernement canadien quant à la politique étrangère pendant les années '70:

- (1) Que la *préservation de la paix, et non le développement économique*, soit l'intérêt primaire du Canada. Demandons-nous bien quel pays, sinon le Canada, va mener dans ce domaine où nous excellons déjà.
- (2) Assurer que toute nouvelle constitution canadienne reconnaisse le besoin d'un gouvernement mondial. Empruntons à et élargissons l'article 9 de la Constitution japonaise de 1945: «nous renonçons pour toujours à la guerre comme un droit souverain de la nation et à la menace ou à l'emploi de force comme moyen de résoudre des disputes internationales, *reconnaissant plutôt la force d'une loi mondiale quand et où elle existe.*»
- (3) Réclamer la révision de la charte des Nations Unies. Ceci pourrait comprendre *le vote pondéré dans le Conseil de Sécurité au lieu du veto* ce qui, par ailleurs, donnerait au Canada une place permanente.
- (4) Insister pour un plus grand emploi de la charte qui existe présentement et, en particulier, des articles très peu employés du chapitre VII, notamment les articles 39, 41, 42, 43, 45, 46 et 47. Les forces pour le maintien de la paix devraient dans certains cas avoir le pouvoir d'agir *avant* même la rencontre du Conseil de Sécurité.
- (5) S'efforcer d'obtenir un *embargo mondial sur les expéditions d'armes lourdes* et en particulier sur les navires de guerre, les avions de guerre (ainsi que les avions qu'on peut facilement équiper pour la guerre), les projectiles et les tanks.
- (6) Balancer nos contributions d'aide à l'étranger afin de donner autant de façon multilatérale par l'intermédiaire des Nations Unies que nous donnons de façon bilatérale suivant les articles 55 et 56 des Nations Unies.

Norman Z. Alcock, pour
l'Institut canadien de Recherches
pour la paix.